VILLE DE
Bailleul

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du **28 mai 2026**

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire,** sur la convocation qui lui a été faite le vingt-et-un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi	donne procuration à MILITAO Nancy
VALLART Maxime	donne procuration à FLAMENT Armelle

Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

M. le Maire : Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous souhaite donc la bienvenue ce soir à l'Hôtel de Ville. Je remercie les personnes présentes dans la salle et toutes celles et ceux qui nous suivent sur notre chaîne YouTube de la Ville de Bailleul. Vous l'avez compris en lisant l'intitulé de la séance de ce soir, qui va plutôt être technique, avec pas mal de votes pour les commissions. Il va falloir lever le bras une paire de fois dans la soirée. Je vais d'abord, dans un premier temps, passer la parole à Victor pour que tu puisses nous faire l'appel nominal, s'il te plaît.

Victor NOTTEAU : Bonjour à toutes et à tous (Appel nominal).

M. le Maire : Merci beaucoup, Victor. Le quorum étant atteint, nous allons valablement pouvoir délibérer ce soir. Alors, je vais d'abord débuter cette séance par la mise aux voix des procès-verbaux des deux précédentes séances du 21 mars et du 27 avril dernier, dont vous avez pu prendre connaissance au moment de l'envoi de la convocation de cette séance du Conseil municipal. Est-ce que vous avez des remarques à y apporter ? Non, donc je vais mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Donc, nous allons commencer par les communications, examiner les questions à l'ordre du jour de notre réunion. Je voudrais vous faire part d'abord des diverses informations au titre de mes communications. Je vais commencer par le lancement de l'opération Ville propre, qui a donc commencé le 18 mai. Pour ce faire, je vais laisser la parole à Yannick CORDONNIER.

Yannick CORDONNIER : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dominique, Sam, Jimmy, Pierre, sans oublier Olivier, soutenus par Évy, Elsa, Fantine, Romain, Johan, Alonzo, Sébastien et David. Ce sont les prénoms des agents que les Bailleulois croisent chaque jour dans nos rues ou dans nos parcs depuis le 18 mai, date de lancement de l'opération Ville propre.

Sur la première semaine de cette opération, près de 6 tonnes de déchets ont été collectées, dont quand même 20 kilos de déjections canines. Comme évoqué au lancement de cette opération, nous agissons et le retour des Bailleulois nous engage et nous conforte dans cette voie. Les équipes continuent, et ce malgré les températures caniculaires, à nettoyer notre ville avec le sourire, car elles ont pleinement conscience de ce qu'elles apportent.

En plus d'agir, elles expliquent, afin que chaque personne rencontrée comprenne non seulement les enjeux et les efforts engagés, mais également les responsabilités de chacun. Je le rappelle, notre pacte est simple : nous nettoyons, chacun préserve. Dans cette optique, nous communiquerons prochainement sur l'arrêté relatif au cadre de vie, afin qu'aucun Bailleulois n'ignore l'étendue de ses responsabilités individuelles.

La pédagogie et la prévention sont pour le moment privilégiées, mais face à une minorité qui continue de ne pas respecter les règles élémentaires de propreté, nous assumons, dès la fin de l'opération « Ville Propre », une politique de contrôle et de sanctions renforcées. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick. À mon tour, je vais aussi remercier très fortement les agents de la commune qui nettoient ces jours-ci, d'autant plus qu'avec les chaleurs qu'il fait, cela ne doit pas être très agréable. Dans la communication suivante, je voulais simplement vous faire part de ma nomination en tant que vice-président au SMICTOM, chargé des grands travaux et des travaux divers, et vous pouvez compter sur moi pour porter la voix des Bailleuloises et des Bailleulois au SMICTOM. Le sujet suivant, je vais laisser la parole à Nancy MILITAO qui va faire un retour sur la cérémonie du 8 mai et sur la pose des Stolpersteine.

Nancy MILITAO : Les commémorations du 8 mai dernier ont eu une saveur un peu différente cette année. Même si la matinée a été ponctuée des traditionnelles cérémonies dans les hameaux et en centre-ville, les élèves bailleulois des établissements secondaires publics et privés, ainsi que des élèves allemands de Verne, se sont retrouvés pour dévoiler trois premiers pavés du souvenir bailleulois.

Pour les germanistes, ils sont également appelés les Stolpersteine, très bien prononcés par M. le Maire, pierres sur lesquelles on trébuche. Les élèves ont rendu hommage à trois victimes du nazisme : Anicet SALOMÉ, qui se situe au 184, rue de Lille, René D'HOUNDT, au 8, rue de Neuve Église, et Luc MEESDOM, au 21, rue de Cassel. Je vous invite donc à regarder où vous poserez les pieds à ces endroits chargés d'histoire.

M. le Maire : Merci beaucoup Nancy. Je voulais vous faire part aussi des diverses *interviews* dont j'ai été sollicité, notamment celle avec France Inter, pour laquelle j'ai été interviewé pour l'école des Petits Cailloux du Steent'je, et plus particulièrement au sujet de la fermeture de classes amenant à une situation de classe unique. Les prévisions pour la rentrée laissent augurer qu'il n'y aura aucun élève au sein de cette école à la rentrée. C'est une triste nouvelle, mais c'est une réalité.

Au-delà de cette situation très locale, cette question relève d'une réalité plus profonde et plus durable, celle de la perte d'effectifs et de la natalité. Leurs conséquences touchent déjà notre territoire, nos écoles, nos services publics et, demain, l'équilibre même de nos communes. Les fermetures de classes risquent de se multiplier dans les prochaines années et cela pose des questions importantes auxquelles nous devons collectivement répondre. Comment maintenir une offre éducative de qualité ? Comment adapter nos équipements publics ? Comment continuer à accompagner les familles et préserver l'attractivité de notre ville ? La municipalité ne détournera pas le regard de ces enjeux. Nous ne mettrons pas ces sujets sous le tapis.

Avec lucidité et responsabilité, nous travaillerons avec l'ensemble des partenaires concernés pour anticiper, adapter et proposer des solutions concrètes, toujours dans l'intérêt des petits Bailleulois et de leur famille.
Sans transition, je vais passer au sujet suivant en laissant la parole à Éric DEMOLLIENS, qui va nous parler de la ducasse de la rue de la Gare.

Éric DEMOLLIENS : Bonjour à toutes et à tous. Petit clin d'œil à la presse locale, j'ai une minute pour vous présenter non pas trois faits importants qui se sont déroulés dans la commune, mais un. Il s'est tenu sur quatre jours, le *week-end* de l'Ascension, du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai, avec la brocante de la rue de la Gare organisée par son comité des fêtes du même nom.

Jeudi 14, Yannick DESCAMPS et moi-même avons accompagné Monsieur le Maire pour le lancement de cet événement, avec la coupure officielle du ruban et un hommage rendu à deux membres du comité récemment décédés. L'après-midi, j'ai assisté à une course cycliste, une boucle de 2,5 km à effectuer 35 fois, soit 90 km, et j'ai poursuivi avec la remise des coupes offertes par la municipalité. Dans ce genre d'événements, la préoccupation première demeure la sécurité des coureurs, et j'ai remercié les organisateurs, car tout s'est déroulé sans souci majeur, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui étaient présents tout au long du circuit.

Samedi, c'était la brocante. Là encore, malgré une météo capricieuse, les emplacements étaient bien garnis, ce qui démontre le succès de cette brocante, qui est devenue au fil du temps un rendez-vous incontournable dans le calendrier des Bailleulois et même des non-Bailleulois. Enfin, dimanche après-midi, après le sport du jeudi, la solidarité du samedi, c'est la culture qui était à l'honneur avec un groupe musical dont je ne saurais dire s'il était à la hauteur de l'événement puisque je n'y étais pas. Mais, a priori, comme personne ne s'est plaint, ni de la performance artistique ni du volume sonore proposé, nous pouvons en conclure que le *week-end* a pu s'achever de la meilleure des façons. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Éric. De chez moi, je n'ai pas entendu la musique, donc je ne peux pas dire si cela allait trop fort rue de la Gare ou pas. Pour le sujet suivant, je vais laisser la parole à Nancy MILITAO, qui va nous parler des centres de loisirs qui s'organisent en ce moment et depuis déjà quelque temps.

Nancy MILITAO : Merci. Alors, les accueils collectifs de mineurs, communément appelés les centres, ont une grande importance dans les communes, que ce soit pour le mode de garde des enfants ou pour la formation des animateurs et des directeurs. Concernant les recrutements, nous avons tenu à faire un job *dating* pour que les jeunes puissent se présenter, mettre en avant leurs atouts et leurs souhaits. Même si cela a été tardif cette année en raison du calendrier des élections, cela en valait le coup, car nous souhaitions mener un vrai recrutement pour que les jeunes aient une vraie expérience. Il s'agit bien souvent de la première expérience de travail. Donc, cette année, nous souhaitons remettre en place les campings.

Comme annoncé dans notre campagne, les jeunes ont besoin d'échanger, de s'éloigner des écrans et de trouver d'autres moyens de divertissement. Les campings doivent permettre aux jeunes de découvrir ou redécouvrir la vie en collectivité. Pour cela, ils se doivent de se donner des valeurs communes, de vivre ensemble, de partager les tâches, de partager les services. Bien entendu, il faut mettre en place des notions de respect et de solidarité.

Nous avons déjà eu plusieurs réunions de préparation. La dernière en date était celle de mardi, où toutes les équipes ont été réunies sous une chaleur de plomb.

Mais vraiment, ils ont été méritants. Les directeurs ont préparé des ateliers vraiment sympathiques. La prochaine se tiendra également la semaine prochaine.

Enfin, il y aura la journée de cohésion, où tous les animateurs seront rassemblés, et où chacun sera dans les *starting-blocks*, puisque ce sera juste avant le démarrage des centres de loisirs. Ils auront un temps pour connaître les droits et devoirs en termes de contrat, un temps pour comprendre et apprendre l'importance de l'inclusion, avec l'intervention d'une professionnelle du handicap ici présente, Madame Audrey RINGOT. Nous y tenons, parce que c'est un point fort de notre programme. Un temps pour parler des objectifs attendus pour les *campings*, de l'importance de la sécurité, notamment dans les encadrements. Nous travaillons actuellement sur l'utilisation du portable par les animateurs, autour d'une charte qui n'est pas encore terminée et qui doit permettre de mieux fonctionner. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Nancy. C'est maintenant au tour de Charlotte ARDOIN, qui va nous parler des 20 ans de l'Espace Part'âge Joséphine Baker.

Charlotte ARDOIN : Merci, Monsieur le Maire. En effet, le 30 avril dernier, nous avons célébré les 20 ans de l'Espace Part'âge Joséphine Baker. C'était une très belle occasion de mettre en lumière les agents, les équipes, les bénévoles, mais aussi les partenaires, ainsi que toute la richesse des actions qui y sont menées.

Cette célébration a rappelé aussi l'importance de travailler au maintien de l'agrément centre social pour l'Espace Part'âge, afin que celui-ci reste ce qu'il est déjà aujourd'hui : un lieu d'écoute, de proximité, de solidarité, un lieu de cohésion sociale, cher à Bailleul. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Charlotte. À mon tour de parler brocante, Éric, puisque moi, je suis allé en tant que voisin aussi, pour le coup, à la brocante de la rue Philippe Van Tieghem. Je voulais remercier toute l'association qui a porté cette manifestation tout le *week-end*, et notamment Alain DEMETTRE, qui en est le président.

Alors, ils ont eu beaucoup plus de chance le jour de la brocante, avec un soleil qui était présent, et je peux remarquer qu'il y avait d'autres personnes de l'Assemblée qui étaient aussi présentes, que ce soit pour vendre ou pour flâner. Cela n'a pas été tout à fait le même temps le dimanche pour la course de caisses à savon, qui a, elle, dû être écourtée, puisque l'après-midi, je dirais que la piste était tellement glissante, même si la pente n'était pas forte, et cela a posé quelques problèmes pour les caisses à savon.

Néanmoins, je voulais encore remercier Alain et toute son équipe pour ce qu'ils apportent au dynamisme de la ville de Bailleul et au quartier de la rue Philippe Van Tieghem. Voilà, pour le sujet suivant, je vais donc redonner la parole à Nancy MILITAO, qui va nous parler de la visite de notre député Jean-Pierre BATAILLE.

Nancy MILITAO : Oui, alors, le 4 mai dernier, les élèves de Madame DE BUYSERE, à l'école de Coster, ont eu une visite quelque peu particulière : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, député du Nord et Commissaire aux finances.

Pour l'occasion, les élèves avaient étudié le fonctionnement des instances et se sont projetés comme s'ils étaient au Parlement des enfants. Ils ont pu poser des questions et ont pu découvrir que, même quand on est député, on peut aller faire ses courses soi-même. Par ailleurs, Monsieur BATAILLE leur a dévoilé son combat pour que l'étiquetage des produits soit plus juste. Là, je ne vais pas tout vous dévoiler, parce que le projet est encore à l'étude. Monsieur BATAILLE a enfin demandé si des élèves voulaient s'engager dans le prochain CMJ et CME, et il s'avère que les candidats risquent d'être bien nombreux. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Nancy, pour le sujet suivant. Je vais donc laisser la parole à Yannick DESCAMPS, même si nous avons fait la visite ensemble. Yannick, je vais te laisser parler du Printemps des cimetières.

Yannick DESCAMPS : Merci. Le Printemps des cimetières a eu lieu les 9 et 10 mai derniers. C'est une manifestation nationale qui est organisée partout en France, dans au moins 80 départements. C'était d'ailleurs cette année le 10e anniversaire de cette manifestation. Je tiens à préciser que c'est le seul événement national qui est dédié exclusivement au patrimoine funéraire et à la découverte des cimetières. Bailleul a été partenaire de cette manifestation, avec des visites organisées par groupe et par demi-journée.

Différents thèmes étaient également proposés : l'histoire du cimetière, les personnalités qui y sont inhumées, les femmes au cimetière, la mémoire de guerre, le cimetière et ses symboles, ainsi que la faune, la flore et la biodiversité. Nous pouvons nous réjouir que le public ait répondu présent, avec 72 visiteurs. Il y avait aussi 10 élus municipaux, dont nous étions, Monsieur le Maire, et ce fut l'occasion de redécouvrir notre cimetière, voire même d'en découvrir certains aspects qu'à titre personnel, je ne connaissais pas.

Nous avons en tout cas eu confirmation de la richesse patrimoniale de notre cimetière du centre et, en disant cela, je n'oublie bien sûr ni ne mésestime non plus ceux de nos hameaux, car oui, les cimetières sont des lieux de patrimoine à part entière, de véritables musées à ciel ouvert, des lieux qui regorgent d'histoires à raconter, des lieux qui font vivre la mémoire, et Bailleul répond à tout cela, comme cela a pu nous être exposé par nos guides.

Pour ce qui me concerne et en votre compagnie, nous sommes allés à la rencontre de personnalités bailleuloises inhumées dans notre cimetière : Benoît Amand de PUYDT, Pharaon DE WINTER, Henry et Julien DETURCK, Maxime DEYTS, la famille CLEENEWERCK de Crayencour, celle de Marguerite YOURCENAR. Nous avons pu aussi voir les sépultures de plusieurs de vos illustres prédécesseurs, Monsieur le Maire, messieurs Van MERRIS, BEHAGHEL, MOENECLAEY, HIÉ, DUMEZ, DELOBEL.

C'est aussi un voyage dans le temps qui nous a été offert, avec des explications biographiques très instructives et intéressantes données par notre guide Jean-Pierre COLLOT. Voilà une belle et originale façon de connaître ou de se remémorer l'histoire de notre ville. Je voudrais ici remercier l'association Kerk Hof, mémoire de pierre, qui a assuré et organisé ces visites, Joëlle SENECHAL-MINGOT, sa présidente, Daniel BRAEMS, son secrétaire, et l'ensemble des bénévoles.

Saluer aussi et surtout l'action qui est la leur en faveur de l'entretien et de la rénovation du patrimoine architectural du cimetière, et en particulier des chapelles. C'est un travail essentiel et remarquable qu'ils accomplissent et qui mérite d'être reconnu et soutenu. Voilà, donc, si vous êtes intéressé par l'histoire locale, par le patrimoine local, n'hésitez pas à les rejoindre, car ils font un travail important pour la mémoire locale.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick. Pour y être allé et pour avoir fait la visite, je ne peux que conseiller cette visite à toutes les Bailleuloises et à tous les Bailleulois qui ne l'auraient pas encore faite. Alors, sans transition, je vais donc redonner la parole à Éric DEMOLLIENS, qui va nous parler du Final Four de volley qui a eu lieu il y a quelque temps.

Éric DEMOLLIENS : Des événements sportifs, sur ce dernier mois, il y en a eu plusieurs, mais c'est celui qu'a organisé le Club de Volley que nous souhaitons mettre à l'honneur ce soir, car c'était une première pour l'association et la ville. L'équipe senior fille, qui avait terminé première de sa division et qui évoluera la saison prochaine en National 2, disputait, dans la salle Natalis Dumez, avec trois autres équipes, le titre de championne de France de National 3. Sur le plan sportif, Bailleul s'est incliné dans sa demi-finale au set décisif contre l'équipe qui finira championne de France.

De la déception, certes, car elles sont passées très près de la victoire et n'ont pas eu de chance, avec une joueuse sortie sur blessure dès le début de la rencontre. On dira quelques points litigieux, mais l'arbitre a toujours raison, même quand il se trompe. Pour le reste, ce fut un énorme succès pour la promotion de ce sport, avec de belles rencontres tout au long du *week-end*, et pour la promotion de la ville, que les trois autres équipes — il y en avait une de l'Ouest, une de la région parisienne et une du Sud-Est — ont donc découverte.

Elles savent désormais placer Bailleul sur une carte de France et même l'équipe de Sainte-Maxime, que tout le monde sait localiser sur une carte de France, a reconnu que la chaleur et le soleil n'étaient pas seulement dans le cœur des organisateurs, mais également dans le ciel du Nord. Pour être complet sur ce *week-end* parfaitement maîtrisé, je saluerai l'implication des dirigeants du club, qui ont su se mobiliser, la disponibilité de leurs bénévoles autour de cet événement, dans un *timing* extrêmement tendu, et je remercierai aussi Monsieur le Maire, qui a su activer ses relations pour permettre le logement à Bailleul de trois équipes, soit environ 50 personnes, à un coût acceptable pour le club, pour relever ce challenge. Merci.

M. le Maire : Merci, Éric. Ayant été, moi aussi, arbitre, je ne partagerai pas tout à fait ton appréciation sur les arbitres. C'est toujours plus facile de jouer que d'arbitrer, je peux en témoigner, j'ai joué assez longtemps.

Je voulais aussi intervenir, comment vous faire part d'un autre élément, c'est que je vous informe que j'ai récemment interpellé l'ensemble des sénateurs du Nord afin d'attirer leur attention sur l'avenir du dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée, dont bénéficie la ville de Bailleul.

Je leur ai rappelé le résultat concret de cette expérimentation sur les territoires, avec aujourd'hui 32 salariés concernés au sein de l'entreprise à but d'emploi, représentant près de 29 équivalents temps plein.

J'ai souligné l'urgence d'une inscription de la proposition de loi au calendrier du Sénat avant l'été, afin de sécuriser la poursuite du dispositif au-delà du 31 décembre 2026 et de préserver les parcours d'insertion engagés localement.

Je vous informerai des suites de ce dossier.

Autre engagement de la municipalité, j'invite Mme Trachez à nous parler de nos audits financiers et RH.

Sylvie TRACHEZ : Depuis le début de notre mandat, nous avons souhaité porter une démarche de transparence et de responsabilité. Le lancement des audits Finances et Ressources Humaines faisait partie des engagements de notre campagne municipale.

Aujourd'hui, nous franchissons une étape importante avec le démarrage concret de ce travail.

Un audit, c'est avant tout un état des lieux objectif et indépendant. Il permet d'analyser le fonctionnement actuel de la collectivité, d'identifier les points forts, les difficultés, les marges d'amélioration et les enjeux pour les années à venir. L'objectif n'est pas seulement de regarder le passé, mais surtout de construire des bases solides pour l'avenir de notre commune.

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 11 mai. Cette réunion a permis de fixer les objectifs de la démarche, les grandes orientations de travail ainsi que la temporalité des différentes étapes de l'audit. La restitution des conclusions est prévue pour la fin d'année.

Ce travail donnera lieu ensuite à la construction d'un schéma directeur, qui permettra de définir une vision claire, cohérente et durable pour l'organisation de la collectivité et la gestion de ses moyens humains et financiers.

Notre volonté politique est claire : agir avec transparence, préparer l'avenir avec sérieux et donner à notre commune les moyens d'assurer un service public de qualité, à la fois pour les habitants et pour les agents qui le font vivre au quotidien.

M. le Maire : Merci Sylvie. Les choses se mettent en place et sur un autre de nos engagements, je passe la parole à Eric qui va nous parler de démocratie participative.

Éric DEMOLLIENS : Le 12 mai s'est tenue la première réunion du conseil citoyen avec les nouveaux élus. L'occasion de faire connaissance, d'échanger et surtout de les rassurer sur le maintien de cette instance.

En effet, le doute subsistait car pour rappel, notre programme prévoit la mise en place de conseil de quartier. Concrètement, nous avons validé la poursuite des projets en cours (création d'in caniparc, mise en place d'une capsule temporelle, sensibilisation aux gestes de premier secours pour les élèves de primaire et l'élaboration d'un livet d'accompagnement pour les habitants sinistrés.

En parallèle de ces projets, le conseil citoyen, qui est donc en place jusque février 2028, aura pour mission de participer à la création des conseils de quartier, en partant d'une feuille relativement vierge.

On sait ce qu'on veut faire, mais comment le faire, comment mobiliser, sur quelle fréquence, avec quel objectif, quelle gouvernance, tout sera à construire avec eux.

Un super projet qui devra répondre aux attentes des habitants.

M. le Maire : Merci Eric. Un conseil citoyen bien dynamique que je remercie pour son investissement. Et pour finir ces communications, quelques éléments des différentes manifestations à venir. Je passe la parole à Audrey.

Audrey RINGOT : Le CCAS organise, au profit de l'épicerie solidaire de Bailleul, une collecte de denrées alimentaires séches ainsi que de produits d'hygiène le vendredi 12 juin, de 9h à 17h, au magasin Intermarché.

Des bénévoles et des professionnels seront présents à l'entrée pour accueillir les donateurs et se mobilisent afin de faire de cette journée un véritable succès. Grâce à votre générosité, nous pourrons soutenir les personnes et les familles accompagnées par l'épicerie solidaire.

Autres dates à retenir :

- Forum des associations le 06 juin
- Portes ouvertes des 3 écoles d'art municipales le 06 juin
- Portes ouvertes du conservatoire botanique le 07 juin
- Fête de la musique le 21 juin

M. le Maire : Nous en avons fini avec les communications, et je vous propose sans plus attendre de passer à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, avec une importante séquence dédiée aux diverses nominations au sein des instances internes et auprès de nos partenaires. Tout d'abord, passons à l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal que nous présente Yannick DESCAMPS.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 26/039 - Règlement intérieur du Conseil Municipal – Adoption

Yannick DESCAMPS : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le règlement intérieur qui vous est proposé aujourd'hui traduit une volonté claire de renforcer la qualité du fonctionnement démocratique de notre Conseil municipal. La première évolution importante concerne l'organisation des commissions municipales. Nous faisons le choix de passer de quatre à huit commissions permanentes. Cette évolution n'est pas simplement organisationnelle. Elle traduit notre volonté d'avoir des espaces de travail plus thématiques, plus approfondis et plus ouverts au débat.

La première : ressources humaines, dialogue social, finances, budget, administration générale, communication, numérique, population et partenariats institutionnels. Je précise que le terme « ressources humaines et dialogue social » sur une proposition du groupe d'Alain TALLEU mais que l'on accepte volontiers puisque l'on souhaite mettre les agents au cœur de la réalisation du projet.

Deuxième commission : tranquillité publique, sécurité et propreté ; troisième commission : écoles, action éducative, cohésion sociale, culture, relations institutionnelles ; quatrième commission : cadre de vie, patrimoine, espaces verts ; cinquième commission : affaires sociales, santé, solidarité, inclusion ; sixième commission : vie associative, festivités, sport et conseils de quartiers et des hameaux ; septième commission : écologie, énergies, mobilité, agricole et enfin huitième commission : développement local, emplois, commerce et tourisme.

Ces commissions comprendraient donc chacune neuf membres, répartis dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste avec au minimum un membre par groupe. Ces commissions ont bien évidemment vocation à donner leur avis sur les projets des délibérations entrant dans leurs champs de compétences, mais la volonté qui est la notre est quelles puissent se réunir autant que de besoin pour réfléchir et travailler sur tout projet intéressant la commune, dans un souci là aussi de transparence et d'association des groupes n'appartenant pas à la majorité municipale, en amont de la phase de délibération.

Voilà les principales dispositions que je souhaitais mettre en avant, pour le reste, les modifications sont essentiellement des modifications de forme ou de rédaction qui n'apportent pas de grands changements. En conclusion, l'esprit qui a présidé à l'actualisation du règlement intérieur est de faire de notre Conseil, dans sa diversité, un lieu d'échanges, un lieu d'expression et de votes en toute transparence, un lieu de débats que nous espérons constructifs, et nous ne doutons pas qu'ils le seront, à l'image de ce qui nous a tous animé durant la campagne et depuis l'installation de ce Conseil. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup Yannick. Vous l'aurez constaté, nous restons fidèles à nos méthodes et à nos engagements. Notre souci est de bâtir notre projet dans la transparence et le dialogue. Ce règlement intérieur le permettra et donnera sa place à toutes les opinions au sein du conseil.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur TALLEU.

Alain TALLEU : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je remarque avec satisfaction, Monsieur DESCAMPS, qu'ont été prises en compte les remarques qu'on avait eu l'occasion de faire compte-tenu de ce qu'on avait pu observer à l'intérieur de ce règlement et des propositions des différentes commissions. Donc on se satisfait de cette volonté de poursuivre le travail en respect de l'expression des minorités et on s'engage à utiliser ce droit d'expression et de pouvoir le faire vivre et de faire vivre la démocratie au sein du conseil municipal. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup Monsieur TALLEU.

Je vous propose de passer au vote.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Pour le sujet suivant, je passe de nouveau la parole à Yannick DESCAMPS qui nous présente la délibération sur la création des commissions municipales.

Délibération n° 26/040 - Création des commission municipales et désignation de leurs membres

Oui, donc le règlement intérieur que nous venons d'adopter prévoit 8 commissions municipales. Il convient maintenant de les créer et de procéder à la désignation de leurs membres. C'est l'objet de la présente délibération.

Je ne reviens pas sur ce que je viens de dire lors de la présentation du règlement intérieur concernant leur nombre, leur périmètre, leur rôle, d'autant que tout cela est rappelé dans la délibération soumise à votre approbation. Pour autant, je voudrais insister sur un point, que prévoit le règlement intérieur à l'article 29.2 alinéa 1, à savoir que du fait de la représentation proportionnelle, chaque groupe n'appartenant pas à la majorité municipale ne dispose que d'un siège au sein de chaque commission. Aussi, si le titulaire est empêché d'assister à une réunion de sa commission, il peut être représenté par un autre membre de son groupe.

C'est quelque chose qui me semblait important de souligner : que tous les groupes puissent être présents aux réunions des commissions pour avoir non seulement toutes les informations utiles, avoir toutes les réponses aux questions qu'ils peuvent se poser, mais aussi contribuer aux travaux et réflexions qui y seront menés.

M. le Maire : Merci beaucoup Yannick. Nous allons maintenant procéder au vote.

Pour chaque commission, je vais citer le nom de la commission (de 1 à 8) puis la liste des candidatures reçues pour chacune d'entre elles. Dès que la liste des candidats vous aura été énoncée, je vous proposerai de voter à main levée.

Cela convient à tout le monde ? C'est bon pour tout le monde.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Nous allons donc passer à la délibération 26/041 qui concerne l'éducation, l'école privée sous contrat, l'exercice 2026, et qui concerne l'avance sur le forfait versé pour les élèves bailleulois pour l'année 2025-2026 et le recueil unique tarifaire. A vous la parole Nancy MILITAO.

Délibération n° 26/041 - Éducation – Écoles privées sous contrat d'association – Exercice 2026 – Avance sur forfait versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2025-2026

Nancy MILITAO : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans un cadre légal clair, fixé par la loi Debré et le Code de l'éducation, qui imposent aux communes de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public.

La Ville applique ici ses obligations avec transparence et équité, sur la base de calculs objectivés, réalisés par les services municipaux. Derrière ces chiffres, il y a surtout un principe : accompagner l'ensemble des familles bailleuloises dans leurs choix de scolarisation, tout en garantissant un cadre de financement stable et sécurisé pour les établissements concernés.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser le versement d'une avance correspondant à 50% du forfait calculé au titre de l'année scolaire précédente, afin d'assurer la continuité de fonctionnement des établissements dans l'attente du calcul définitif du forfait 2025-2026. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Nancy, y a-t-il des prises de parole ? Non.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/042 -Finances – Recueil unique tarifaire - Actualisation

M. le Maire : Délibération 26/042 qui elle concerne l'actualisation du recueil unique tarifaire et c'est encore Nancy qui va nous la présenter.

Nancy MILITAO : Cette délibération vise à mettre à jour le recueil tarifaire de la Ville pour le faire correspondre aux évolutions de nos services et aux besoins des habitants. Elle traduit une orientation claire de la municipalité : rendre les pratiques culturelles et artistiques accessibles au plus grand nombre, à travers de nouveaux ateliers proposés par l'EMAD, notamment des ateliers parents-enfants qui favorisent le lien intergénérationnel et l'accès à la culture dès le plus jeune âge.

La délibération permet également d'encadrer de manière simple et transparente le désherbage des ouvrages de la médiathèque, afin de continuer à faire vivre et renouveler le fonds documentaire communal.

Il s'agit donc d'une mise à jour à la fois technique et utile, au service d'une offre municipale adaptée, accessible et cohérente avec les besoins du territoire. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il des prises de parole ? Non, donc je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/043 - Cadre de vie – Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2027

M. le Maire : Parole est donnée maintenant à Madame FLAMENT pour l'actualisation des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure communément appelée TLPE.

Armelle FLAMENT : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La TLPE n'est pas seulement une taxe. C'est aussi un outil qui permet à la commune d'agir pour préserver la qualité de notre cadre de vie et limiter la pollution visuelle. Son objectif n'est pas de pénaliser l'activité économique, mais de trouver un équilibre entre attractivité commerciale, respect de l'espace public et qualité paysagère.

La délibération proposée aujourd'hui vise simplement à actualiser les tarifs pour 2027, conformément à l'évolution prévue par la loi et à l'indexation liée à l'inflation.

Les petites enseignes de moins de 7m² restent exonérées, tout comme certains supports de mobilier urbain, afin de préserver une approche proportionnée et équilibrée.

A travers cette décision, la Ville poursuit une politique cohérente : accompagner le dynamisme commercial tout en veillant à un environnement urbain plus harmonieux et plus agréable pour les habitants. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup Armelle. Y a-t-il des prises de parole ? Non donc je propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/044 - Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2026 – Subvention de fonctionnement aux associations

M. le Maire : Pour le sujet suivant, il sera question de nos associations et je laisse la parole à Eric DEMOLLIENS.

Eric DEMOLLIENS : La Ville de Bailleul se caractérise par la richesse et le dynamisme de son tissu associatif avec un peu plus de 200 associations intervenant dans des domaines variés dont le sport, la culture, la solidarité, l'action humanitaire et les festivités.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, à la suite d'une analyse objectivée de leur situation financière, la ville de Bailleul verse chaque année des subventions de fonctionnement aux associations qui en émettent la demande, celles dont les activités contribuent à la cohésion sociale, au bien-être physique et intellectuel, au rayonnement de son territoire.

Aujourd'hui, la ville poursuit cet accompagnement financier en fixant les montants des subventions de fonctionnement 2026 et en arbitrant sur le solde à verses (pour rappel, 80% du montant a été versé en décembre 2025).

Vous trouverez le détail des montant attribués pour chaque association dans la délibération, mais pour l'essentiel, sachez qu'en dehors de 3 associations que je vais citer, toutes les autres associations percevront la même somme qu'en 2025 ou une somme revue à la hausse.

Les variations les plus conséquentes concernent :

- En hausse, le volley qui passe de 5700€ à 10 000€ ;

- Un rééquilibrage a eu lieu entre 2 associations de gym : les abeilles perdent 900€ pour une subvention qui passe de 4500€ à 3600€, la Bailleuloise gagne 900€ pour une subvention qui passe de 1800€ à 2700€ ;
- Enfin, APJ Togo passe de 6500€ à 4000€. C'est la somme qui lui a été versée dans le cadre de l'avance.

Enfin, pour être complet, sachez que 7 associations ont fait une première demande de subvention que nous avons accepté (ce sont soit elles sont nouvelles, soit des associations qui ne faisaient pas de demande auparavant). Je vous remercie.

M. le Maire : Juste pour préciser que le total des subventions versées est de 202 700€ pour 89 associations. Merci Eric, je profite de cette délibération pour remercier le dynamisme des associations bailleuloises. Sans elles, nous n'aurions pas tout ce qu'on peut propose aujourd'hui dans notre belle ville.

Avant de procéder au vote, je vous rappelle que les élus membres du bureau ou exerçant des fonctions de direction au sein d'une association concernée par cette délibération ne prennent pas part au vote, conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts.

Y a-t-il des prises de parole concernant cette délibération ? Non, je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/045 - Accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2026 – Subventions exceptionnelles

M. le Maire : Je vais redonner la parole à Eric DEMOLLIENS qui va parler de l'accompagnement de la vie associative et des subventions exceptionnelles.

Eric DEMOLLIENS : Le Don du Sang organise une collecte exceptionnelle le dimanche 14 juin, dans le cadre de la journée mondiale du don du sang. A l'occasion de cet évènement, l'association qui perçoit une subvention de fonctionnement de 250€, a demandé une subvention exceptionnelle pour lui permettre de faire face aux dépenses supplémentaires à engager (plus de donneurs qu'une journée habituelle, le double attendu, donc plus d'encas à distribuer, plus d'animation, conception de décors, tee-shirt pour les bénévoles etc).
Nous proposons une subvention exceptionnelle de 500€.

M. le Maire : Merci Eric. Y a-t-il des prises de parole concernant cette délibération ? Non, je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/046 - Finances – Adhésion de la commune à l'Association Finances – Gestion – Évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

M. le Maire : Le sujet suivant, les finances avec l'adhésion de la commune à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales autrement nommée l'AFIGESE. Je laisse la parole à Frédéric VERTUN.

Frédéric VERTUN : Merci Monsieur le Maire.
Je vous soumets la proposition d'adhérer à l'AFIGESE, effectivement l'acronyme signifie Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales. Vous l'aurez compris, il s'agit d'une association à destination de décideurs publics qui travaillent sur les métiers des ressources et plus généralement sur le management public.
Elle offre aux adhérents un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de performer les solutions apportées par les collectivités.
C'est un réseau très utile en matière de développement des compétences professionnelles et un moyen pour la ville de Bailleul déchanger avec d'autres collectivités en vue de progresser mutuellement. Cette adhésion s'inscrit donc dans notre stratégie d'optimisation de nos ressources, et nul doute que l'implication de notre Directeur Administratif et Financier en tant que représentant de la Ville permettra de développer plus encore qu'elles ne le sont les bonnes pratiques au sein du service financier et par extension à destination de l'ensemble des services de la Ville sous l'autorité de Madame la Directrice Générale des Services.

Il est donc proposé d'adhérer à cette association et de verser annuellement la cotisation correspondante (190€ au titre de l'année 2026). J'ai oublié de préciser que ça ouvre droit également en cas de choix de formation à des tarifs privilégiés pour les membres adhérents.

M. le Maire : Merci Frédéric. Y a-t-il des prises de parole pour cette délibération ? Non, je vous propose donc de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/047 - Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Composition et élection des membres titulaires et suppléants

M. le Maire : Nous allons enchainer sur des délibérations visant à désigner les représentants du conseil municipal au sein des différentes instances.

En termes de méthode, pour chaque délibération, je vous vous soumettre les noms des candidats et vous proposer de voter à main levée.

Concernant cette délibération, je vous propose de modifier légèrement le contenu. En effet, nous souhaitons vous proposer de donner un siège au groupe Rassembler pour Bailleul au sein de la CAO. Cela reviendra à modifier le sens de la délibération qui vous a été soumise. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Pas d'objection.

En fait, au départ, il n'y avait que le groupe d'Arnaud représenté dans la CAO mais pour le groupe « Bailleul en Nous » c'était 4 postes donc on a décidé de laisser une place au groupe d'Alain pour qu'ils puissent aussi siéger dans cette commission et apporter leur expertise.

Ainsi, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre, j'ai reçu les candidatures de :

Sylvie TRACHEZ, Frédéric VERTUN, Nicolas FRIENCK, Brigitte GALLI et Gérard DUBOIS en qualité de titulaires. Claude BATAILLE, Yannick DESCAMPS, Gauthier VANCAYZEELE, Benjamin SOWA et Sophie BOUTEZ en qualité de suppléants.

Je vous propose de mettre au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/048 - Fixation du nombre de représentants et désignation des membres du Comité Social Territorial (CST

Concernant le Comité Social Territorial, instance de dialogue social, très importante. Nous avons acté avec les représentants syndicaux du maintien du paritarisme et de la fixation des membres à 6. Se sont portés candidats : Jacques GREMBER, Sylvie TRACHEZ, Yannick DESCAMPS, Armelle FLAMENT, Eric DEMOLLIENS et Anne DEPARDIEU en qualité de titulaires. Victor NOTTEAU, Frédéric VERTUN, Yannick CORDONNIER, Claude BATAILLE, Nancy MILITAO et Charlotte ARDOIN en qualité de suppléants.

Je vous propose de passer au vote. Excuse-moi, il y a une prise de parole.

Alain TALLEU : Je l'ai dit tout à l'heure, on est très attaché au dialogue social alors c'est l'occasion d'aborder le sujet. Juste, on parle de paritarisme et je m'aperçois que dans les suppléants il n'y a que deux suppléantes contre quatre suppléants donc il n'y a pas de paritarisme. Alors, je ne suis pas sûr que ça soit obligatoire, mais voilà je tenais à le mentionner.

Anne DEPARDIEU : Le sens de la parité c'était la parité entre les représentants du personnel et des représentants de la municipalité, pas au sens égalité des sexes.

Alain TALLEU : Mais je trouve que cela devrait aussi s'appliquer aux personnes qui vont siéger au titre de l'administration.

M. le Maire : D'accord Alain. Pour cette fois on a sollicité les volontaires et que ça s'est présenté comme ça. On essaiera de solliciter plus de femmes au prochain mandat si c'est encore à nous de proposer. Je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/049 - Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) - Fixation du nombre de représentants et désignation des membres

Concernant la formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail, équivalent de l'ancien CHSCT. Il a été décidé de fixer le même nombre que pour le CST et de désigner les mêmes membres afin d'assurer une continuité du suivi sur les différents sujets qui nous apparaissent évidemment liés.

Je vous propose donc les candidatures de : Jacques GREMBER, Sylvie TRACHEZ, Yannick DESCAMPS, Armelle FLAMENT, Eric DEMOLLIENS et Anne DEPARDIEU en qualité de titulaires. Victor NOTTEAU, Frédéric VERTUN, Yannick CORDONNIER, Claude BATAILLE, Nancy MILITAO et Charlotte ARDOIN en qualité de suppléants.

Y a-t-il de nouveau des prises de parole ? Non.
Je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/050 - Commission de Délégation de Service Public – Élection des membres

Je vous propose maintenant de désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public. Cette dernière a vocation à étudier les offres des candidats en cas de délégation d'un service public à un privé.
Pour siéger au sein de cette instance, j'ai reçu les candidatures de : Jacques GREMBER, Sylvie TRACHEZ, Frédéric VERTUN, Victor NOTTEAU, Arnaud DEVILLEZ et Alain TALLEU en qualité de titulaires. Gauthier VANCAYZEELE, Yannick DESCAMPS, Claude BATAILLE, Armelle FLAMENT, Brigitte GALLI et Gérard DUBOIS en qualité de suppléants.

Y a-t-il des prises de parole ? Non.
Je vous propose de passer au vote.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/051 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Désignation des membres

Je vous propose maintenant de désigner les représentants pour la Commission communale des Services Publics Locaux. Cette commission quant à elle, à vocation à analyser la qualité et l'efficience des services publics délégués.

J'ai reçu comme candidatures de : Jacques GREMBER, Sylvie TRACHEZ, Frédéric VERTUN, Victor NOTTEAU, Amélie MARECHAL et Sophie BOUTEZ en qualité de titulaires. Gauthier VANCAYZEELE, Yannick DESCAMPS, Claude BATAILLE, Armelle FLAMENT, Brigitte GALLI et Alain TALLEU en qualité de suppléants.

Y a-t-il des prises de parole ? Non.
Je vous propose de passer au vote.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/052 - Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bailleul (CHB) - Désignation du représentant

Il s'agit maintenant de désigner nos représentants au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul. Je vous propose de retenir les candidatures suivantes : Jacques GREMBER en qualité de titulaire et Audrey RINGOT en qualité de suppléante.

Y a-t-il des prises de paroles ? Non.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/053 - Conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) - Désignation du représentant

Maintenant, je vous propose de désigner nos représentants au sein du conseil de surveillance de l'EPSM cette fois ci et je vous propose les candidatures de : Jacques GREMBER en qualité de titulaire et Audrey RINGOT en qualité de suppléante.

Y a-t-il des prises de parole ? Toujours pas.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/054 - Centre Hospitalier de Bailleul (CHB) - Conseil de vie sociale de l'EHPAD – Désignation du représentant

Pour notre prochaine délibération, je vous propose de désigner nos représentants au sein du conseil de vie sociale de l'EHPAD. J'ai reçu les candidatures de Suzanne DEMOEN en qualité de titulaire et de Audrey RINGOT en qualité de suppléante.

Toujours pas de prise de parole ? On passe au vote.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Brigitte GALLI : C'est pour savoir si Suzanne avait le droit d'en faire partie alors qu'elle y travaille. C'est tout, c'était ma question.

M. le Maire : Si la délibération en est là c'est que... J'espère que cela a été vérifié, et qu'il n'y aura pas de contre-indications à ça.

Délibération n° 26/055 - Conservatoire Botanique National Hauts-de-France (CBNHF) - Désignation des délégués

Je vous propose de désigner nos représentants au sein du conseil d'administration du conservatoire botanique.
J'ai reçu les candidatures de Laure DOBIGNY et Claude BATAILLE.

Y a-t-il des prises de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/056 - Désignation d'un Correspondant de Défense et de Sécurité Civile

Je vous propose maintenant de nommer Yannick CORDONNIER « Correspondant de défense et de sécurité civile » en sa qualité d'adjoint en charge des questions de tranquillité publique et de sécurité.

Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/057 - Commission mixte des marchés de plein air – Désignation des délégués

Maintenant, il s'agit pour nous de désigner les élus municipaux qui siégeront au sein de la commission mixte des marchés de plein air.

J'ai reçu les candidatures de Armelle FLAMENT, Maxime VALLART, Yannick CORDONNIER, Victor NOTTEAU et Laure DOBIGNY.

Pour parfaite information, les représentants des commerçants, chambres consulaires et de la société civile seront désignés par un arrêté dès que leur liste sera connue.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de prises de parole ?

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/058 - Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Désignation du représentant

Pour la désignation suivante, je vous propose de désigner Nancy MILITAO pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OGEC.

Pas de prise de parole.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/059 - Conseil d'Administration du Collège Maxime Deyts - Désignation des délégués

Autre désignation : au sein du conseil d'administration du Collège Maxime DEYTS. Je vous informe qu'il y a eu une modification par rapport à la délibération qui vous a été envoyée. Monsieur TALLEU a été désigné au sein de cette instance pour le compte de l'Agglomération. Aussi, nous proposons les candidatures suivantes : Nancy MILITAO, Rémi BRAEMS et Brigitte GALLI en qualité de titulaires. Céline WALLAERT, Sophie ANCELLE et Romain GUIRAUD en qualité de suppléants.

Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/060 - Comité exécutif de la Fondation Marguerite Yourcenar – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Autre instance, autre désignation, passons au comité exécutif de la fondation Marguerite YOURCENAR. Je vous propose de désigner Laure DOBIGNY comme représentante de la commune au sein de cette instance.

Toujours pas de prise de parole.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/061 - Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes

Pour la délibération suivante, il va falloir suivre car nous allons enchainer plusieurs désignations :

Pour le comité de jumelage, je vous propose les candidatures de : Rémi BRAEMS et Nancy MILITAO en qualité de titulaires et de Maxime VALLART et Charlotte ARDOIN en qualité de suppléants.

Y a-t-il des prises de parole ?

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour les amis du Musée Benoit-de-Puydt, sont candidats Maxime VALLART et Rémi BRAEMS.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Je ne vous demande pas s'il y a des prises de parole, je vous demande de le dire si vous voulez parler, ça va être plus simple.

Pour le comité de gestion de la base Jacques BREL, sont candidats : Eric DEMOLLIENS et Nancy MILITAO.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour la Maison du Néerlandais, sont candidats : Maxime VALLART et Rémi BRAEMS.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour l'association Multi-club, est candidate : Céline WALLAERT.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Pour le conseil de maison du centre social Espace Part'Âge Joséphine BAKER, sont candidats : Audrey RINGOT, Charlotte ARDOIN, Suzanne DEMOEN, Christophe LEMAITRE et Nancy MILITAO.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Bonne nouvelle, nous passons au dernier parapheur, ce qui annonce la fin du conseil.

Pour le centre local d'information et de coordination gérontologique, est candidate : Audrey RINGOT.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

S'agissant de la désignation du vice-président du Comité Local pour l'emploi (CLE), est candidat : Eric DEMOLLIENS.

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Enfin, pour cette délibération, dernière désignation au sein du Conseil d'administration de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), je vous propose la candidature d'Eric DEMOLLIENS.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/062 - Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme Flandre Dunkerque (AGUR)

Et pour cette dernière délibération, parlons de l'AGUR. Pour siéger au sein de l'AGUR, je vous propose la candidature de Gauthier VANCAYZEELE.

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/063 - Compte rendu des décisions municipales

Et pour terminer, vous avez pu prendre connaissance de la liste des décisions prises au titre de mes délégations.

Y a-t-il des questions ? des observations ? Non.

Je vous remercie pour votre présence et je vous annonce que nous en avons terminé, l'ordre du jour étant épuisé. S'il n'y a pas de prise de parole je vous souhaite une belle soirée et vous dis à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h32.

Le Secrétaire de séance
Victor NOTTEAU

Le Maire
Jacques GREMBER

MAIRIE DE BAILLEUL
NORD